

CP 340 Technologies orthopédiques



CP 340 Ouvriers indexation 01/2024
+ 0,4 %

Ouvriers Salaires horaires minimums

38h/semaine

Chaussures orthopédiques

CATEGORIE	
B.1.	14,94
B.2.	16,028
B.3.	17,517
B.4.	18,964
B.5.	20,6535

Bandagistes

CATEGORIE	
D.1.	14,3755
D.2.	15,4675
D.3.	16,5605

Prothèses et orthèses

CATEGORIE	
C.1.	14,2835
C.2.1.	15,2495
C.2.2.	15,684
C.2.3.	15,684
C.2.4.	16,1225
C.2.5.	16,348
C.2.6.	16,348
C.3.	16,785
C.4.1.	17,4435
C.4.2.	18,1045
C.5.	18,975

Travail à la pièce

Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum, majoré de 10 p.c..